



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

PRESENTS : MM TIXADOR – Mmes POTEZ – PANAFIEU – ROBERT – M. DAIGNES – Mme POULLET – MM GRIOLET – Laurent CHABAUD – MIRAKOFF – NEVEU – Mmes GALTIER – ZELMAT – SESOSTRIS – HURLIN – M. Luc CHABAUD – Mme Laurence FOURES

ABSENTS : M. BOUQUET – Mme JUDOR – M. TOPIN –

PROCURATIONS : M. BOUQUET à Mme PANAFIEU
M. TOPIN à Mme HURLIN

18 votants

Les points suivants ont été examinés lors de la séance du 22 novembre 2017 :

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Nadia ZELMAT est élue secrétaire de séance
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017** :

Après quelques observations de Monsieur DAIGNES, le PV de la séance du 25 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. **Bail de location à Mme DUNAND** :

Monsieur TIXADOR indique que l'état des lieux de sortie a été fait avec l'ancien locataire ; l'état des lieux d'entrée sera également réalisé avec la nouvelle locataire.

Madame Laurence FOURES rappelle son intervention sur le risque encouru par la commune qui loue actuellement un logement à Russan, qui n'est plus du tout aux normes, la situation de la locataire pressentie étant peut-être moins urgente que celle de notre locataire, fût-il mauvais payeur. La mairie reste responsable de louer un logement insalubre.

Monsieur TIXADOR précise que la demandeuse a transmis un certificat médical attestant du caractère urgent pour cette dame, de déménager.

Madame GALTIER intervient pour préciser que si on refuse le logement à cette dame, on se met également dans une situation difficile puisque la mairie ne l'aide pas.

Monsieur NEVEU rappelle que le montant du loyer du logement proposé à la location est bien au-dessus des moyens du locataire de Russan.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

A l'issue de ces échanges, le bail de location entre la commune et Madame Edith DUNAND est approuvé par 17 voix pour et 1 voix contre (Laurence FOURES).

4. Incorporation dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AV 743, 920, 950 et 952 :

Monsieur TIXADOR indique que les parcelles cadastrées section AV n° 743, 920, 950 et 952 sont classées dans le domaine privé de la commune. Or, elles constituent l'impasse des Clapas, qui est ouverte à la circulation et dessert plusieurs propriétés ; il propose de classer ces parcelles dans le domaine public communal.

Monsieur DAIGNES ajoute que la commune pourra prévoir de réaliser des travaux d'éclairage public.

L'incorporation dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AV n° 743, 920, 950 et 952 est approuvée à l'unanimité.

5. Convention de prestation de service suite au transfert du personnel du SIVU des Meyrannes :

Monsieur TIXADOR rappelle que les études financières de reprise de la crèche 1,2,3 soleil par le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque ne permettent pas à ce dernier d'accepter le transfert d'un poste administratif, qui ne peut pas être affecté auprès des enfants. Le SIVU des Meyrannes a engagé les démarches visant à supprimer ce poste du tableau de son tableau des effectifs.

D'autre part, un adjoint technique territorial, en congé de maladie ordinaire, puis en disponibilité d'office, a épuisé ses droits à CMO et a été reconnu inapte de manière définitive par le Comité Médical Départemental du Gard. Comme le prévoit la réglementation, la commission de réforme a été saisie afin que ses membres statuent sur la carrière de cet agent.

La durée d'instruction de ces deux dossiers par les instances du Centre Départemental de Gestion du Gard nécessite la reprise des deux agents concernés par le SMLG, dans les mêmes conditions que les autres agents du SIVU des Meyrannes. Or, la condition de reprise de la crèche 1,2,3 soleil par le SMLG consiste à ce que les 2 communes membres du SIVU des Meyrannes assument les charges financières consécutives à la gestion de ces deux dossiers, indépendamment de leurs participations à ce syndicat.

Les deux communes de Sainte-Anastasia et Dions, acceptent d'assumer en lieu et place du SIVU des Meyrannes, dès le 1^{er} janvier 2018, les dépenses liées à la gestion des deux emplois non affectés directement au fonctionnement de la crèche, mais qui seront néanmoins repris par le SMLG,

Le SMLG a préparé une convention formalisant ces accords.

Monsieur DAIGNES demande combien de temps peut durer cette prise en charge.

Monsieur TIXADOR indique que le dossier de l'adjoint technique territorial pourrait être réglé au cours du 1^{er} semestre 2018. Le cas de l'adjoint administratif territorial est beaucoup plus complexe compte tenu de son appartenance à la filière administrative.

A l'issue de cette présentation, la convention entre la commune et le syndicat mixte Leins Gardonnenque est approuvée à l'unanimité.

6. Demande de subvention au SMEG au titre du programme 2018 :

Monsieur DAIGNES indique que l'installation de réducteurs d'énergie (- 30% de consommation) et le remplacement de ballons fluos ont été réalisés. En 2017, la rue de l'Empunelle et l'impasse des Iris ont été éclairées. Vic compte aujourd'hui 18 poteaux supplémentaires, sans que l'on ait constaté de consommation supérieure à l'année dernière.

Le même type de travaux est prévu sur Aubarne en 2018 : pose d'économiseurs d'énergie et d'horloges astronomique, pour un coût estimé à 25 692.00 € TTC Ce type de travaux est subventionné par le SMEG.

La politique d'économie d'énergie se poursuivra par la signature d'un contrat de performance énergétique qui permettra de passer tout l'éclairage public en LED.

Toutes ces modifications permettent, outre des économies d'énergie, la préparation du futur contrat de performance énergétique (CPE).

A l'issue de ces précisions, la demande de subvention auprès du SMEG pour les travaux d'éclairage public, est approuvée à l'unanimité.

7. Convention avec l'ALSH de Blauzac pour l'année scolaire 2017-2018 :

Madame PANAFIEU indique que cette convention est renouvelée chaque année ; il est nécessaire toutefois de modifier le point relatif aux transports, dans la mesure où les parents participent au financement des transports.

Cette convention n'appelant pas d'autre observation particulière, elle est approuvée à l'unanimité.

8. Projet hangar avec le groupe VALECO :

Monsieur TIXADOR indique que ce point est retiré de l'ordre du jour en raison d'une part, de précisions à demander à la société VALECO, et d'autre part de permettre à notre conseil juridique d'étudier le projet de bail.

9. Questions diverses :

→ Chauffage du foyer communal : la climatisation du foyer est à nouveau en panne. La société VITACLIM soupçonne une fuite de gaz des compresseurs. Nous attendons un devis. En attendant, et devant le planning du mois de décembre, la commune a loué un chauffage soufflant.

Madame GALTIER demande s'il est possible d'installer une chaudière à pellets, ce que confirme Monsieur DAIGNES.

Monsieur TIXADOR indique que la commune préparera un cahier des charges pour modifier le système de chauffage qui ne donne pas satisfaction depuis sa mise en service.

→ Madame HURLIN demande où en est la mise en route de la chaudière de l'école. Monsieur DAIGNES explique qu'elle est en fonction. Le tuyau enterré a été changé ; il manque à terminer l'isolation du silo. Reste un problème de sonde qui ne détecte pas les pellets.

Le problème de température à la cantine ne provient pas du fonctionnement de ou des chaudières, mais avant tout des portes du hall de l'école qui restent constamment grandes ouvertes et désorganisent la répartition de la chaleur dans les radiateurs du bâtiment.

L'économie est réelle, la consommation électrique a réduit de moitié pour ce bâtiment.

Madame HURLIN indique que l'Education nationale, suite à la canicule de cet été, préconise l'installation de climatisation dans les écoles. Monsieur DAIGNES précise que les ventilateurs n'ont même pas été utilisés à l'école cette année.

→ Monsieur DAIGNES indique que le contrat d'entretien d'éclairage public avec SPIE arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il a consulté quatre entreprises, et reçu 3 propositions. L'entreprise CITEOS propose un prix par lampadaire moins cher que SPIE, mais limite ses déplacements à un par mois, et à 215 € HT la visite supplémentaire. Or, sur 2016, on comptabilise 26 interventions de SPIE, soit le double de ce que prévoit CITEOS.

Dans le cadre de la négociation prévue par la réglementation, les entreprises ont été consultées pour affiner leur offre.

La commission TRAVAUX – ECLAIRAGE PUCBLIC se prononcera sur le choix du prestataire.

→ Madame HURLIN demande si la commune a payé les travaux réalisés sur le griffe. Monsieur TIXADOR répond que l'entreprise, dans le cadre des travaux réalisés sur le pont de Russan, a effectué cette prestation à titre gracieux.

→Fuites sur la toiture du bâtiment de l'école : Monsieur TIXADOR rappelle qu'une enseignante a vu des enfants sur le toit ; lorsqu'elle leur a demandé de descendre, elle s'est faite insulter !

La réparation a été commandée. L'entreprise devrait intervenir avant la fin de la semaine. En tout état de cause, les multiples réparations réalisées depuis des années conduisent la municipalité à réfléchir sur une réfection complète de la toiture, mais le coût va être considérablement important. Au vu de tous les travaux à réaliser dans les bâtiments municipaux, il n'est pas certain que tout puisse être réalisé.

→ Chemin du Grès : Monsieur Laurent CHABAUD confirme que sa rénovation est prévue en 2018. Des devis ont été demandés.

→Suite à la dégradation et au vol de grilles situées derrière le stade, un devis a été demandé à une entreprise. Monsieur TIXADOR va se renseigner sur le prix du grillage et voir avec les agents techniques la possibilité d'assurer la réparation en régie.

Monsieur GRIOLET attire l'attention de la mairie sur l'urgence de ces travaux en raison du risque de chute que présente l'absence de grilles.

→Monsieur Luc CHABAUD demande ce qu'il en est de l'interdiction du feu. Monsieur TIXADOR explique que la préfecture du Gard a prolongé l'interdiction jusqu'au 30 novembre 2017.

Madame FOURES relève la difficulté que présente la limitation à un dépôt par jour à la déchetterie. Monsieur TIXADOR confirme qu'effectivement cela peut paraître juste en cette saison ; mais les déchetteries étant gérées par les intercommunalités, les communes n'ont que très peu de pouvoirs pour faire évoluer un règlement intercommunal.

→ Madame FOURES indique que la balayeuse ne passe plus depuis un moment et demande si elle est en panne. Monsieur Laurent CHABAUD indique qu'elle fonctionne très bien car il l'a testée lui-même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Gilles TIXADOR